

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 806

Artikel: Arithmétique électorale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022721>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En finir avec les privilèges

Sur la foi de la propagande électorale, la Loi Wellhauser (DP 804) aurait dû facilement passer le cap: faite pour les riches aux dires de ses adversaires, destinée aux revenus moyens et petits à en croire ses partisans, elle avait tout pour plaire à une large majorité. D'autant plus que selon un sondage d'opinion une majorité de locataires exprimaient leur désir de devenir propriétaires. Si on ajoute le fait que les partis bourgeois (46% des électeurs) appuyaient le projet, on ne peut qu'être surpris du résultat: c'est «non» à trois contre un.

Triomphe des locataires? Vite dit. Cette catégorie choyée par les partis politiques, surtout de gauche, est loin d'être homogène. Il y a d'abord tous ceux qui se sont abstenus, la grande majorité. Un désintéret qui devrait enfin conduire à mieux calibrer cette fameuse crise du logement. Répétons-le: une crise qui est probablement beaucoup plus d'inadéquation entre les moyens et les besoins d'un certain

nombre de Genevois d'une part, et les logements dont ils disposent d'autre part. Une mauvaise distribution plus qu'une pénurie flagrante. Dans ce sens la revendication du Parti du travail — construire massivement des logements sociaux — est infondée.

A la gauche et aux organisations de locataires qui ont attaqué à juste titre ce coup de pouce de la collectivité à ceux qui sont déjà favorisés, de faire des propositions et d'appuyer des solutions qui profitent au premier chef aux habitants dont les besoins sont les plus criants. L'exigence de justice demande de remettre en question tous les privilèges nés d'une politique sociale du logement à large arrosage. Et cette remise en question sera aussi celle du «front uni» des locataires. **J. D.**

PS. Une autre loi, qui elle n'a pas été attaquée en référendum, est maintenant en vigueur. Elle aidera ceux qui le désirent et dont le revenu se situe dans la fourchette prévue à acquérir un logement HLM. Seule son application permettra d'établir dans quelques années si les citoyens sont vraiment des locataires par vocation.

particulière du système majoritaire: tous les suffrages obtenus par les candidats sont additionnés; le total est alors divisé par le nombre de sièges à pourvoir (9). La majorité correspond à la moitié du quotient plus un, c'est-à-dire approximativement au dix-huitième du total des suffrages. Il n'y a pas de dépôt de candidatures, mais l'impression de listes est autorisée.

Deux partis gouvernementaux, tout d'abord le Parti radical puis l'UDC, jusqu'ici alliés, iront seuls à la lutte avec, chacun, un nombre de candidats supérieur à leur représentation actuelle. Si leurs électeurs conservent les réflexes traditionnels de voter «bourgeois», les socialistes se trouveront éliminés du prochain gouvernement qui comprendrait alors six représentants de l'UDC (majorité

absolue) et trois radicaux. Beaucoup de radicaux peuvent être tentés de voter de cette façon pour garantir le siège de leur parti au Conseil des Etats. Le Parti socialiste a de la peine à s'adapter à cette nouvelle situation. On ne lui fait plus de cadeaux. Les autorités du parti proposent au congrès de reporter les trois élus sortants. Les régions les plus traditionnelles approuvent cette situation conservatrice; ailleurs des sections proposent de présenter quatre, voire cinq candidats. Il est certain que le système électoral impose de limiter le nombre de lignes blanches sur les bulletins de vote, afin de faire hausser le seuil de la majorité. Il est aussi certain qu'une majorité basse favorise la puissante UDC. C'est pourquoi un autre scénario envisage six élus UDC (+2), deux élus socialistes (-1), et une élue radicale (-1), ce dernier siège pour tenir compte de la garantie constitutionnelle d'un siège pour le Jura bernois.

Et les listes d'opposition? Leurs chances sont minimes. Les candidats connus font défaut. Seule la conseillère nationale Leni Robert pourrait obtenir un succès d'estime, mais aux dernières élections au Conseil national la comparaison des suffrages personnels obtenus montre qu'elle s'est trouvée au 22^e rang des 29 élus bernois.

Il reste trois mois aux partis pour préparer leur stratégie. Parlera-t-on encore de caisses noires en avril? Récompensera-t-on l'UDC en lui accordant la majorité absolue au gouvernement?

CURIEUSES ALLIANCES

Nombreux apparentements dans les divers arrondissements de Zurich pour les prochaines élections communales. Relevons quelques cas très particuliers: apparentement UDC-Action nationale dans trois arrondissements et apparentement Parti socialiste-Organisations progressistes POCH dans quatre arrondissements (1982: dans un seul arrondissement).

Arithmétique électorale

Les élections cantonales bernoises se dérouleront le 27 avril mais déjà la classe politique est en effervescence et la presse suit. Grande question: y aura-t-il des changements?

La composition du Conseil exécutif reste inchangée depuis 1946: quatre représentants de l'UDC, trois socialistes, deux radicaux (les socialistes sont entrés à l'Exécutif en 1938 déjà avec deux élus). Cette année, la proportionnelle volontaire n'est pas souhaitée par les partis gouvernementaux. Rappelons que le système électoral est une forme